



## Unité d'aménagement 086-51

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 086-51 a été produit pour la période 2018-2023.

**Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.**

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Abandon de la limitation de la baisse des possibilités forestières pour les peupliers appliquée pour 2018-2023	- 17 900 m <sup>3</sup> /an
Retrait de 14 820 hectares de lisières boisées riveraines	- 8 100 m <sup>3</sup> /an
Retrait de 20 hectares d'érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles Ajustement à 120 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 200 m <sup>3</sup> /an

### Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modification	Effet sur les possibilités forestières
Ajustement au tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux pentes abruptes de la cartographie LIDAR	Aucun

### Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	479 440	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	152 960	32%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	18 680	4%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	32 430	7%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	275 370	57%

**Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)**

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	2 920	2 920
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	10	10
<b>Total des coupes totales</b>	<b>2 930</b>	<b>2 930</b>
Éclaircie commerciale	80	80
Coupe progressive régulière	0	0
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	150	150
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	0	0
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
<b>Total des coupes partielles</b>	<b>230</b>	<b>230</b>
<b>Total des activités de récolte</b>	<b>3 160</b>	<b>3 160</b>
% des coupes totales / récolte	93%	93%
% des coupes partielles / récolte	7%	7%

**Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)**

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	270	270
Plantation de base (1 600 plants/ha)	880	880
Regarni	40	40
% des plantations dans les coupes totales	39%	39%
<b>Total des travaux de reboisement</b>	<b>1 190</b>	<b>1 190</b>
Nettoisement	530	530
Éclaircie précommerciale	70	70
Dégagement de la régénération naturelle	0	0
Dégagement de plantation	470	470
Élagage	0	0
<b>Total des travaux d'éducation</b>	<b>1 070</b>	<b>1 070</b>
Scarifiage partiel	190	190
Scarifiage en plein	1 150	1 150
<b>Total de la préparation de terrain</b>	<b>1 340</b>	<b>1 340</b>
<b>Total des travaux sans récolte</b>	<b>3 600</b>	<b>3 600</b>

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 2 700 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **2 576 000 \$**, soit 95 % du budget disponible.

## Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

## Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	348 100	300	0	500	121 800	29 700	0	600	0	501 000
<b>2023-2028</b>	<b>342 300</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>101 900</b>	<b>29 200</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>474 800</b>
Δ	-2%	0%	-	0%	-16%	-2%	-	0%	-	-5%

## Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021